



**CONTRAT DE LOCATION
SALLE POLYVALENTE RUE DES MARZELLES
51370 ORMES**

Entre d'une Part,

La Commune de ORMES, représentée par son Maire, Monsieur Michel SUPPLY,
Et d'autre Part,

M
Responsable
Adresse :
Téléphone :/...../...../...../..... Mail :@.....

Il a été convenu ce qui suit :

▣ Les installations et équipements sont mis à la disposition du locataire aux conditions particulières, acceptées sans réserve, figurant au verso.

▣ La présente location est consentie pour :

- une réunion
- un vin d'honneur
- un repas
- un dîner dansant
- une soirée dansante
- autre

réunissantpersonnes environ
qui aura lieu le

moyennant le prix total deEuros.

- Des Arrhes d'un montant deEuros sont versées ce jour.
- Caution d'un montant de Euros.

Mise à disposition de la salle :

Les clés de la salle seront remises à la disposition de
M..... le..... à..... heures
Elles seront rendues le à..... heures, au représentant
de la commune de Ormes, qui vérifiera l'état de la salle et du matériel.

A Ormes, le

Le Maire,

Le Locataire,

CONDITIONS PARTICULIERES

- La salle polyvalente ainsi que son mobilier (tables et chaises pour 180 personnes) peuvent être mis à la disposition du locataire.
- Les tarifs pour l'année 2023 :

GRANDE SALLE	TARIF COMMUNE	TARIF EXTERIEUR
WEEK END	570 €	995 €
Du V 16 H au L 8 H		
L-V journée	370 €	695 €
8 H à 18 H 30		
PETITE SALLE		
L-V journée	270 €	445 €
8 H à 18 H 30		
ENSEMBLE DES LOCAUX AU WEEK END	720 €	1 195 €

La salle est équipée de 30 tables (1.60mx0.8m) avec 3 chariots de transport, 180 chaises et 2 chariots de transport, 5 mange debout et 6 vestiaires mobiles, ainsi que d'un matériel de vidéo-projection avec micros.

Tout règlement se fera impérativement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

- Le prix de location ci-dessus inclus le forfait ménage non dissociable de la location.
- Avant de rendre les clefs au responsable de la Commune, le locataire devra remettre en ordre la salle avec balayage, nettoyage et rangement des tables et des chaises à l'endroit indiqué. Se reporter à l'article 9 du règlement joint.
 - Des arrhes à hauteur de 25 % du montant total de la location seront demandées à la signature du présent contrat et conservées par la commune en cas de désistement moins de 15 jours avant la date de location.
 - Un chèque de caution d'un montant de 1 500 €, visant à se prémunir des dégradations constatées, sera remis au secrétariat de mairie en même temps que la convention signée. Cette caution pourra servir à payer les frais de réparation ou de nettoyage en cas de dommage ou de défaut d'entretien par les locataires.
 - Le règlement du solde du montant total de la location sera effectué avant l'occupation de la salle.
 - Un état des lieux et un inventaire contradictoire du matériel et des équipements mis à la disposition du locataire seront effectués avant et après l'occupation de la salle.
 - Le locataire devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile sur laquelle figure la date et l'adresse de la manifestation.
 - Le locataire devra prendre connaissance du règlement intérieur de la Salle Polyvalente annexé à la présente, et l'approuver et respecter l'article 12 liés aux mesures spéciales COVID 19.



03.26.08.59.10



03.26.07.83.73



contact@mairie-ormes.fr

Site Internet : www.mairie-ormes.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi- Mardi et Mercredi de 14 h à 17 h 30

Jeudi de 14 h à 19 h30

Vendredi de 9 h à 12 h

Version du 04/01/2023